

Contrat Territoire Lecture - 2016-2019

Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Bretagne) – Ville de Rennes (Bibliothèque Municipale)

Entre l'État (Ministère de la culture et de la communication) représenté par **Monsieur Christophe Mirmand**, Préfet de la Région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, d'une part,

Et la **Ville de Rennes** (Bibliothèque Municipale), représentée par **Madame Nathalie Appéré**, Maire, autorisée à signer en vertu de la délibération n° 2016-0425, du conseil municipal du 10 octobre 2016, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Les objectifs du dispositif Contrat territoire lecture :

Dans le cadre des priorités définies par la Ministre de la Culture et de la Communication et par le Préfet de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles), une attention particulière est accordée à l'action culturelle dans les territoires fragilisés et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans cette perspective, les contrats territoire lecture, dispositifs de partenariat sur 3 ans, entre l'État et les collectivités locales, visent à développer la cohérence et la complémentarité des politiques répertoriées en matière de lecture sur l'ensemble du territoire concerné.

Triennal, ce dispositif partenarial, mis en œuvre conjointement par les services déconcentrés du Ministère de la Culture et ceux de la Ville de Rennes, vise à :

- faire émerger ou développer des partenariats locaux pour l'essor des pratiques de lecture
- sensibiliser en priorité les publics éloignés du livre et de la lecture
- renforcer la transversalité par l'ouverture sur d'autres champs de l'action publique (politique sociale, liens intergénérationnels, petite enfance, action éducative, développement des usages numériques)

La Ville de Rennes s'appuie essentiellement sur son réseau de lecture publique pour la mise en place de ce dispositif.

Le diagnostic de territoire :

Les Bibliothèques de Rennes se caractérisent par une ouverture à tous les publics et un lien étroit entretenu avec de nombreux partenaires de l'action publique, notamment grâce aux réunions de coordination du Pôle Solidarité-citoyenneté-culture. Elles inscrivent leur action dans la politique

municipale de participation des habitants (démarche de "la fabrique citoyenne") et de mise en œuvre des droits culturels.

Les Bibliothèques de Rennes sont organisées en un réseau de 11 bibliothèques de quartier et un Service Médiation et Action Éducative (SMAE), qui constitue une 12ème bibliothèque déconcentrée en alimentant plus de 150 points lecture et en soutenant de très nombreuses initiatives "hors les murs". Elles sont l'instrument majeur mais non exclusif du développement de la lecture publique sur le territoire. Afin de diversifier les lieux, les temps et les approches du livre et de la lecture, et de s'adresser à tous les habitants, tout en portant une attention particulière à ceux qui accèdent peu aux équipements culturels, les bibliothèques agissent en partenariat avec de très nombreuses structures culturelles, artistiques, éducatives et sociales et favorisent l'émergence de multiples points lecture et initiatives visant à mailler au plus fin la ville et à bouleverser l'image traditionnelle et institutionnelle de la culture. Depuis 2010, l'espace-lecture Carrefour 18, co-animé par l'association "Lire et Délire" et le SMAE, constitue un laboratoire d'expérimentation de la médiation du livre et de la lecture, animé par et pour les habitants. En outre, une relation étroite est entretenue avec le monde scolaire, tant au sein des écoles maternelles et élémentaires (dépôts de livres dans les 82 BCD, formations, projets "Dire, Lire et Écrire" et "Ateliers Littéraires et Artistiques") qu'au sein des bibliothèques (accueil de classes, ateliers...). Ces projets et ateliers font intervenir des auteurs-illustrateurs auprès des publics. Des collaborations sont également développées avec les collèges et lycées généraux et professionnels.

Les "***Orientations générales 2014-2017 des Bibliothèques de Rennes***" rencontrent pleinement les objectifs de développement fixés par le Ministère de la Culture pour les Contrats Territoire Lecture. Il y est en effet affirmé dès le préambule l'ambition que ces établissements soient des **lieux d'animation autour du livre, de la culture et du numérique, accueillants à tous, s'adaptant** aux attentes et besoins des habitants et **ancrant leur action dans les quartiers** par des partenariats nombreux et diversifiés.

Dans le **Contrat de Ville 2015-2020 de la métropole rennaise**, **5 territoires prioritaires** sont identifiés, tous situés sur la Ville de Rennes : Maurepas, le Blosne, Villejean, Clôteaux-Champs Manceaux (Bréquigny) et Cleunay, soit 31 000 habitants sur une population rennaise de 215 916 habitants. S'agissant des bibliothèques, il en existe une sur chacun des 5 territoires prioritaires, ce qui les place au cœur des nombreuses actions visées par le Contrat de Ville. En outre, le choix de la Ville de Rennes a été, depuis de longues années, d'installer plusieurs de ses bibliothèques dans des bâtiments partagés avec des partenaires essentiels (CDAS, CCAS, Mission locale, halte-garderie, MJC, Direction et Mairie de Quartier, ...).

Le diagnostic réalisé en amont du Contrat de ville a mis en évidence l'augmentation significative des facteurs de difficultés sociales, économiques et éducatives, particulièrement pour les personnes seules et les familles monoparentales (34 % des familles sur Rennes) et pour les jeunes (dans ces quartiers, 1 habitant sur 4 a moins de 25 ans). Si le nombre d'étrangers est beaucoup plus faible en Bretagne qu'ailleurs en France, à Rennes il est identique aux moyennes nationales (la part des étrangers est de 8,6 % à Rennes, pour 8,7 % au niveau national). Rennes accueille les demandeurs d'asile pour l'ensemble de la Région. Dans le diagnostic ont également été soulignés la très grande densité du tissu associatif, l'effervescence artistique et culturelle, le dynamisme d'un territoire créatif et connecté.

Article 1 : Objet du Contrat Territoire Lecture

Selon les éléments de cadrage fixés par le Ministère de la Culture, "*les objectifs du Contrat Territoire Lecture s'inscriront dans un contexte caractérisé par un foisonnement d'actions à coordonner et/ou faire rayonner (...), il s'agira principalement d'assurer une mise en cohérence et une valorisation de l'existant*".

C'est autour de ces objectifs que se déploiera l'activité des bibliothèques sur les 5 territoires prioritaires de la Ville : actions de médiation de **l'Espace lecture Carrefour 18, Antipode Remix** (dispositif d'expérimentation, d'invention et de création participatives, autour des services en bibliothèque), actions favorisant l'inclusion sociale, autour du **français langue étrangère**, de la prévention de **l'illettrisme, de l'emploi et la formation**, ateliers de **construction de la citoyenneté** et de déconstruction des clichés de genre, démarches associant les **parents**, projets artistiques en **milieu scolaire**, programme d'offre visant à réduire les **fractures numériques**.

Cette activité sera menée en collaboration avec **de nombreux partenaires** : centres sociaux et autres équipements de quartier, écoles, crèches et autres lieux de la petite enfance, associations, bailleurs sociaux ... Elle fera une part belle aux **interventions d'artistes et d'auteurs** selon des formes diverses, de l'atelier à la résidence plus longue.

Le Contrat Territoire Lecture s'articulera notamment autour des **projets** suivants :

- Développement des actions de l'espace-lecture Carrefour 18 (2016 - 2017) : résidence d'un artiste dont la présence enrichira les propositions faites pour et avec des personnes adultes engagées dans une démarche d'apprentissage du français ou dans des ateliers de lutte contre l'illettrisme, nouvelles activités numériques, réaménagement partiel pour plus de modularité et meilleure visibilité de la collection "facile à lire" dans l'espace-lecture lui-même, mais aussi dans le hall du centre social ou même hors les murs.
- Actions en direction de la petite enfance (2017) : en partenariat étroit avec la Direction des crèches de la Ville, les Bibliothèques de Rennes amplifieront et valoriseront par des interventions artistiques, à l'automne, les actions menées en permanence pour familiariser les enfants dès leur plus jeune âge au livre et à la lecture, par l'oralité. La cible sera double : les enfants d'une part, les adultes (professionnels des crèches et parents) d'autre part. Les axes retenus sont le langage et le récit, l'éveil aux sentiments, l'ouverture au monde extérieur et à l'imaginaire.
- Résidence d'un illustrateur dans le cadre des P'tits bouquineurs (2017-2018) : cette résidence sur un quartier constituera une innovation pour la dixième édition de ce festival bien installé dans les bibliothèques et écoles rennaises, qui invite tous les 2 ans une dizaine d'illustrateurs représentatifs de la création éditoriale et qui trouvera là l'occasion d'approfondir d'autres partenariats sur un quartier (centres sociaux, associations ...).
- Mise en œuvre d'ateliers numériques (2017-2019) : déploiement d'une stratégie de lutte contre l'illettrisme numérique, d'accès à des applications créatives, de familiarisation aux contenus numériques les plus divers, de réflexion sur les enjeux éducatifs et sociaux d'internet et du numérique. L'installation d'un réseau wifi dans l'espace-lecture Carrefour 18

(après toutes les bibliothèques de quartier en 2015) et l'acquisition d'un parc de tablettes et autres supports tactiles permettront de multiplier les temps de découverte et de pratique numérique à tout âge.

- Projets favorisant l'inclusion sociale (2016-2019) : un "espace parents" existe au sein de la Bibliothèque Villejean ; il s'agit désormais de développer les activités proposées et de les articuler avec les collections en langue étrangère, en FLE et les documents "faciles à lire". Des "espace parents" sont en projet dans les 4 autres bibliothèques des quartiers prioritaires, en lien avec le dispositif de la réussite éducative ; des ateliers seront proposés aux parents, tantôt à la bibliothèque, tantôt à l'école ou aussi en librairie, pour imaginer avec eux l'aménagement, le fonds et les animations. Parallèlement seront augmentés et valorisés les fonds relatifs à l'emploi et à la formation initiale. Dans cet objectif de cohésion sociale peuvent également être citées les actions hors les murs, réalisées dans des halls d'immeubles, les parcs et piscines, les terrains d'accueil des gens du voyage, ...
- Poursuite de la démarche participative Antipode-Remix (2016-2019) : en 2019, la bibliothèque Cleunay et la MJC-SMAC Antipode déménageront dans un nouveau bâtiment, L'Antipode. Une démarche participative a été lancée pour associer les habitants du quartier à la définition des espaces et des services. En 2016-2017, sont notamment prévus d'une part des ateliers visant à préciser l'offre de musiques qui sera présentée dans la future bibliothèque et dans le hall partagé avec la MJC - SMAC, d'autre part des ateliers avec des adolescents, ainsi que l'intervention d'un collectif rennais d'architectes et designers.
- La mise à niveau des collections pour les espaces « faciles à lire » et dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité et de l'emploi-formation comme supports aux actions de médiation.

Article 2 : étapes et mise en place du Contrat Territoire Lecture

Le dispositif pluriannuel du contrat s'organise comme suit :

Novembre 2016 – août 2017 :

- Constitution d'un comité de pilotage avec les représentants de l'État et de la Ville de Rennes afin de réaliser conjointement un plan d'action et prévoir des bilans d'étape.
- Lancement de certains projets (notamment sur l'espace-lecture Carrefour 18, des projets autour de la parentalité et de l'emploi / formation, la poursuite de la démarche Antipode Remix, des ateliers numériques)
- Bilan d'étape par le comité de pilotage et établissement du plan d'action annuel 2017-2018

Septembre 2017 – août 2018 :

- Réalisation de projets nouveaux (notamment temps fort petite enfance et résidence P'tits bouquineurs)
- Bilan d'étape par le comité de pilotage et établissement du plan d'action annuel 2018-2019

Septembre 2018 – août 2019 :

- Réalisation de projets nouveaux
- Bilan global du dispositif Contrat Territoire Lecture par le comité de pilotage

Article 3 : Dispositions financières

Le présent contrat n'inclut pas de dispositions financières. Celles-ci seront déterminées chaque année :

- pour l'État, dans le cadre des crédits déconcentrés auprès de M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- pour la Ville, dans le cadre du budget annuel voté par l'assemblée délibérante.

L'État et la Ville conviennent d'apporter durant la période du Contrat Territoire Lecture un soutien pour la déclinaison des axes mentionnés à l'article 1 de la présente convention. Le montant du volet financier attendu est de 151 500 € prévisionnels sur 3 ans, dont 45 000 € de recettes de l'État (15 000 € par an).

Article 4 : Pilotage du Contrat Territoire Lecture

Le Contrat Territoire Lecture réunit les représentants des différentes institutions publiques et les partenaires de l'action éducative, sociale et culturelle. Il s'organise autour de deux instances qui se réunissent avec régularité selon l'actualité du contrat territoire lecture :

- un comité de pilotage, chargé d'impulser, de coordonner et d'évaluer les objectifs stratégiques du CTL. Il est composé a minima de l'adjoint à la culture de la Ville de Rennes, d'un représentant de la Direction de la Culture de la Ville de Rennes, de la Direction de la Bibliothèque Municipale et du Conseiller livre et lecture de la DRAC.
- Des groupes de projet, qui réunissent des bibliothécaires et des partenaires du secteur éducatif, social et culturel, qui sont forces de propositions et qui déclinent en actions opérationnelles les objectifs stratégiques du CTL.

Article 5 : Communication

Chaque partenaire s'engage à mentionner systématiquement la participation du cosignataire dans toute opération de communication ou d'information relative à ce contrat.

Article 6 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour 3 ans à compter de la date de signature.

Article 7 : Évaluation

Une évaluation annuelle sera réalisée sous l'égide du comité de pilotage, elle portera sur l'ensemble des actions et inclura les données financières.

Article 8 : Résiliation

Dans le cas où l'un des signataires ne tiendrait pas les engagements du contrat, celui-ci pourrait être résilié de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Les deux parties conviennent toutefois qu'en cas de difficultés, celles-ci fassent l'objet d'une concertation dans le cadre du comité de pilotage en vue de trouver leur résolution.

Fait à Rennes, le

Pour l'État,

Le Préfet de la Région Bretagne,

Préfet d'Ille et Vilaine

Pour la Ville de Rennes,

La Maire de Rennes

Monsieur Christophe MIRMAND

Madame Nathalie APPERE

Annexes jointes :

Annexe 1 : budget

Annexe 2 : carte des territoires prioritaires de la Ville de Rennes

Annexe 3 : carte d'implantation des bibliothèques de Rennes et espaces lecture

Annexe 4 : orientations générales des bibliothèques de Rennes